Pour publication immédiate : 20/10/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ET L'AVOCAT PUBLIC TISH JAMES ANNONCENT DE NOUVELLES MESURES POUR PROTÉGER LES ENFANTS PLACÉS EN FOYERS

L'État, la ville et les enfants plaignants trouvent un accord au procès des foyers d'accueil

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo, L'avocate publique de la ville de New York Letitia James, et les plaignants enfants ont annoncé aujourd'hui une série de mesures prises par l'Etat pour mieux protéger les enfants en foyer d'accueil. Les mesures sont le résultat d'un recours collectif récent alléguant des préjudices subis par des enfants dans le système de placement familial de la ville de New York.

« La prise en charge et la protection des enfants vulnérables doivent être l'une des plus hautes priorités de la société. Aujourd'hui, nous mettons cela en pratique pour les dizaines de milliers d'enfants dans le système de placement familial de New York **", a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Dans cette affaire, il s'agit de compassion et de la vraie nature de la justice humaine. L'avocat publique James et les plaignants devraient être félicités d'attirer l'attention sur cette question. Je suis fier que nous prenions cette mesure, parce que c'est la bonne chose à faire. »

« Nous avons pris des mesures juridiques pour mettre fin à l'injustice dans le système de placement qui a été ignoré pendant trop longtemps. Notre accord avec l'État se traduira par une véritable réforme et plus de surveillance. Ceci est un grand pas en avant pour la protection de nos enfants les plus vulnérables. Nous remercions le Gouverneur Cuomo pour son partenariat dans la compréhension de l'urgence avec laquelle nous devons résoudre ce système brisé », **a déclaré l'avocate publique Letitia James.**

Le système de placement familial de la ville est administré par le New York City Administration for Children's Services (ACS) et supervisé par le the New York State Office of Children and Family Services (OCFS). À la suite de cet accord, l'OCFS aura un moniteur qui travaillera avec le Bureau de l'Avocat Public et les plaignants afin d'examiner et d'évaluer le système de placement familial de la ville. L'OCFS exigera également que l'ACS engage un expert de la recherche, qui effectuera des examens annuels des dossiers et documents. L'accord complet est disponible ici; des détails supplémentaires sont résumés ci-dessous.

« L'État de New York et les Plaignants conviennent: Les enfants de New York en famille

d'accueil méritent une surveillance stricte si ils obtiennent les protections et les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi ", **a déclaré Marcia Lowry, directeur exécutif de A Better Childhood** et co-conseil pour le procès avec le cabinet d'avocats Cravath Swaine & Moore. « Nos lois exigent que les enfants en foyer d'accueil se voient accorder une famille sûre et permanente où ils peuvent grandir et prospérer. Ce décret de consentement juridiquement exécutoire représente un partenariat qui permettra une amélioration significative. »

Les étapes décrites dans l'accord comprennent:

- **Engagement à réformer:** Selon l'accord, État de New York et les Plaignants sont tous d'accord que les enfants dans le système de placement familial de New York doivent être protégés contre les mauvais traitements, être placés dans des foyers permanents et des familles dans un délai raisonnable, et recevoir des services d'accueil et de placement qui favorisent leur bien -être. L'accord vise à réaliser ces objectifs.
- **Nomination d'un moniteur:** Un moniteur, payé par l'État, travaillera pendant au moins trois ans, et potentiellement au-delà, et s'assurera de la conformité aux lois, règlements et politiques fédéraux et de l'État concernés. Le moniteur produira des rapports bi-annuels évaluant (a) le processus de placement en famille d'accueil à New York, (b) les causes potentielles de maltraitance des enfants en famille d'accueil à New York et des façons de réduire le taux de ces mauvais traitements, (c) la disponibilité et la pertinence des services dans le système de placement familial, et (d) le recrutement d'un réseau approprié et suffisant de placements, y compris les familles permanents potentielles, pour ces enfants.
- **Nomination d'un expert chercheur de la Ville de New York:** Un expert chercheur sera engagé par ACS avec l'État et l'approbation des Plaignants, pendant au moins deux ans, et potentiellement au-delà, pour examiner confidentiellement certains cas de dossiers d'enfants placés par l'ACS et déterminer la conformité avec les lois fédérales et de l'État concernées, les règlements et politiques relatives à la sécurité, la permanence et le bien-être des enfants en foyer d'accueil.
- **Mise en œuvre des projets de mesures correctives:** Si le moniteur ou l'expert chercheur découvre qu'il existe une non-conformité substantielle avec les lois, règlements ou politiques, soit l'OCFS directement ou l'ACS sous surveillance de l'OCFS, déterminera si des mesures correctives sont nécessaires et, si oui, nécessitent la mise en œuvre de plans d'actions correctives. Les Plaignants auront l'occasion de commenter les plans d'actions correctives proposés qui sont développées à la suite de rapports trimestriels du Moniteur ou de rapports globaux semestriels de l'Expert chercheur.

Les Plaignants peuvent retourner au tribunal pour faire respecter les termes du règlement. La ville de New York et l'ACS ne sont pas parties à l'accord, et cette partie du procès se poursuivra au tribunal.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418